COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 25.11.2024

20/2024

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du préavis
relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'026'500.- TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules

Président : Matthieu Burkhart (ML)

Membres :
Yvan Aubord (PLR)
Yahya Berhili (DA)
Dominik Hunziker (UDC)
Antony Huys (SOC)
Roland Rimaz (SOC)
Samuel Roch (PLR) Remplacé(e) par Jörg Meyer
Omar Soydan (PLR)
Elisabeth Wermelinger (SOC)
Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie le lundi 28 octobre 2024 à 19h30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux, en présence de Mme Irina Gote (Municipale Durabilité et Espaces publics), M. Patrick Aubort (Chef de service Espaces publics), M. Gian-Franco Sentinelli (Chef de service Domaines et bâtiments, sport), et M. Fabien Vuadens, responsable des installations techniques au DBS.

Dans ce rapport, les termes « commissaire » et « membre » sont utilisés au masculin, indépendamment du genre.

Préambule

La présidence de la commission est remise en jeu. Elle n'a pas été demandée, et M. Matthieu Burkhart fonctionne en tant que président-rapporteur.

Position de la Municipalité

La Municipalité souhaite maintenir sa volonté de maîtriser le parc de véhicules de notre commune. Ce préavis ne concerne qu'une acquisition supplémentaire de véhicules, à savoir un motocycle électrique et des bornes de recharge, comme décrit dans le préavis. La Municipalité, dans la mesure du possible, souhaite remplacer ses véhicules thermiques par des véhicules électriques, afin de s'aligner sur une future stratégie de décarbonation. Ce type de préavis n'est pas nouveau, puisqu'il s'agit du onzième préavis de même nature présenté à notre législatif pour approbation.

De plus, par ce préavis, la Municipalité souhaite s'entourer de spécialistes pour l'élaboration d'une stratégie de décarbonation. Cette étude fournira une vue d'ensemble initiale de l'état du parc de véhicules, incluant notamment le nombre, l'ancienneté et les conséquences associées. Le document expliquera également la méthodologie utilisée, en abordant les critères d'éligibilité des systèmes d'entraînement, l'analyse du cycle de vie et le calcul du coût total de possession des véhicules. Il intègrera l'évaluation de l'impact environnemental du parc, des recommandations stratégiques, un plan d'investissement, ainsi qu'une planification pour le renouvellement des véhicules et l'installation d'infrastructures par site communal, avec une évaluation de leurs impacts. Une comparaison des différentes motorisations, ainsi que des options de location ou d'achat, complétera la mission confiée aux spécialistes.

En raison des délais de commande de certains véhicules (jusqu'à un an et demi), la Municipalité anticipe leur renouvellement par ce préavis. Il est à noter qu'en raison des épisodes du COVID-19, certains remplacements ont été reportés (faible utilisation du matériel durant ces périodes).

Suite à la demande d'un conseiller communal, le cahier des charges pour la stratégie susmentionnée a été transmis par la Municipalité et est annexé au présent rapport.

Discussion générale sur le préavis

Un conseiller s'interroge sur la terminologie de décarbonation, précisant qu'en utilisant un véhicule électrique, on ne supprime pas l'impact carbone, mais on le réduit d'environ 50% par rapport à un véhicule thermique. Le site https://www.mobitool.ch/ permet de comparer l'impact carbone des véhicules. Il souligne que plus un véhicule est lourd, plus il consomme d'énergie, il faut donc veiller à alléger notre flotte de véhicules. Un autre collègue suggère de comparer les véhicules électriques avec ceux à hydrogène. Le site internet permet cette comparaison

Revue des points du préavis, discussion, questions et réponses

Note : les points qui ne sont pas cités n'ont pas fait l'objet de discussion.

2.1 Situation des préavis No 29/2022 et 20/2023 au 31.05.2024

La Municipalité confirme que les coûts des préavis sont mentionnés, avec les montants de renchérissement compris.

3 Développement

En réponse à une demande d'un conseiller, la Municipalité précise que plusieurs critères sont pris en compte avant de soumettre des demandes par préavis au Conseil communal. Ces critères incluent la justification du besoin, le nombre de kilomètres parcourus ou les heures d'utilisation, l'âge effectif du véhicule par rapport aux recommandations pour son renouvellement, le type d'utilisation, la robustesse du véhicule, son état général, ainsi qu'une analyse des frais d'entretien, particulièrement lorsque ces derniers deviennent disproportionnés. La diminution de l'usage de véhicules personnels est également un facteur pris en compte. Il n'est toutefois pas possible de faire des comparaisons avec d'autres communes en raison des grandes différences typologiques et des besoins spécifiques.

3.1 Renouvellements

3.1.1 Camionnette 4x4

Un conseiller s'interroge sur la nécessité d'une grue ou d'un pont basculant. Cependant, selon les informations recueillies et les demandes provenant du terrain, aucun besoin de ce type n'a été identifié.

L'Exécutif prend néanmoins note de cette observation.

3.1.2 Voiture

La Municipalité précise que le véhicule sera plus lourd que l'actuel, avec un équipement intérieur permettant de rationaliser son chargement et son déchargement.

3.2.2 Infrastructures et bornes

Un conseiller demande si une analyse a été réalisée concernant l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux pour alimenter les bornes de recharge, et pourquoi la plupart des édifices appartenant à la commune de Montreux n'en sont pas encore équipés. La Municipalité répond qu'un plan global de rénovation est actuellement en phase finale d'étude. Ce plan permettra à l'Exécutif de présenter régulièrement des préavis d'études, puis de construction, année après année, afin de moderniser et assainir (chauffage, enveloppe du bâtiment, panneaux solaires, etc.) le parc immobilier de la commune.

3.2.3 Mandat pour une stratégie de décarbonation du parc de véhicules

Un conseiller demande si une coordination entre les différents services et dicastères communaux a été effectuée afin de répondre à tous les enjeux politico-légaux et aux calendriers relatifs au développement durable et à la transition énergétique. La Municipalité indique que l'office de la durabilité communal, créé cet automne, réunit les délégués à la durabilité, aux mobilités et à l'énergie, en poste depuis janvier 2024. Cet office assure une coordination transversale des actions en matière de durabilité, d'énergie et de mobilités, offrant une vision d'ensemble pour la Commune et soutenant la Municipalité dans ces domaines stratégiques.

Un conseiller s'interroge sur la pertinence de confier à un prestataire externe l'élaboration d'une stratégie de décarbonation du parc de véhicules, estimant que la Municipalité dispose déjà de certaines données que le prestataire se contenterait de reprendre. Ne vaudrait-il pas mieux envisager une analyse plus approfondie de la situation actuelle ? La Municipalité répond qu'elle dispose certes de quelques éléments, mais sans la vision d'ensemble que cette étude permettra d'obtenir. En outre, l'étude fournira également un dimensionnement précis des infrastructures nécessaires pour accueillir ces véhicules, en tenant compte de leur usage, de leur consommation, de leurs déplacements sur le territoire et de leurs lieux de stationnement. La Municipalité doit également se conformer à la loi sur l'énergie, qui impose de réduire de moitié les émissions de CO_2. Cette étude indiquera les actions nécessaires pour atteindre cet objectif dans les délais fixés. Ce mandat a pour objectif d'accompagner les collaborateurs communaux qui ne disposent pas nécessairement des connaissances spécialisées requises dans ces domaines d'activité. Un conseiller relève que nous traversons une période charnière concernant la gestion de l'énergie électrique, où un dilemme se pose entre la revente de l'électricité produite et son stockage. La difficulté majeure réside dans le fait que les besoins en énergie sont souvent les plus élevés lorsque la production est absente, notamment la nuit. Quant à la technologie de l'hydrogène, elle ne répond pas encore aux besoins spécifiques des communes, tels que les gros camions et les véhicules particuliers.

4 Conséquences financières

En réponse à une demande d'un conseiller, la Municipalité précise que les coûts de renouvellement des véhicules ne sont pas plus élevés que d'habitude. En effet, chaque prévision budgétaire de ce type concerne différents véhicules à renouveler ou à remplacer. Par exemple, le remplacement d'une balayeuse est plus coûteux que celui d'une simple camionnette.

La séance est levée à 20h45.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 20/2024 de la Municipalité du 13 septembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'026'500.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'026'500.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules, comme décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'026'500.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Matthieu Burkhart (ML)